

## Document

### Sommet sur l'emploi: ce que le gouvernement prépare

(lefigaro.fr)

**27 décembre 2011**

***Des réponses en deux temps se profilent: mesures d'urgence, notamment sur le chômage partiel, puis débat sur une flexibilité accrue.***

Impossible pour l'exécutif de donner l'impression d'attendre la présidentielle les bras croisés alors que, mois après mois, le chômage remonte en flèche. Le ministre du Travail l'a donc à nouveau promis mardi, au lendemain de l'annonce de 30000 demandeurs d'emploi supplémentaires en novembre: le sommet sur l'emploi, le 18 janvier à l'Élysée, débouchera sur des mesures concrètes et rapides.

#### **Accélérer les procédures de chômage partiel**

Principale piste, le chômage partiel. Syndicats et patronat s'entendent pour dire qu'il est préférable à un licenciement économique - les premiers car il ne rompt pas le contrat de travail du salarié, le second parce qu'il évite aux entreprises de devoir recruter et former un nouveau collaborateur quand l'activité repart. Or ces licenciements repartent à la hausse depuis deux mois.

Le gouvernement est sur la même longueur d'onde. Xavier Bertrand propose de simplifier et d'accélérer les procédures de chômage partiel, dont la lourdeur dissuade les TPE et PME. Un décret ramènera de 20 à 10 jours le délai de réponse de l'inspection du travail. Le silence de l'administration vaudra acceptation. Il est même envisagé d'alléger les procédures de consultation du personnel, en cas de dégradation soudaine du carnet de commandes. Et des moyens devraient être redéployés par l'État pour financer davantage de chômage partiel.

#### **Négociations syndicats-patronat début janvier**

La CFDT insiste sur la nécessité de «profiter» du chômage partiel pour former les salariés. La CGT propose d'aller plus loin en fusionnant les trois dispositifs de chômage partiel existants, sources de complexité. L'État n'y est pas hostile mais c'est le patronat qui traîne des pieds. Les services, qui utilisent peu le chômage partiel, craignent qu'au final les entreprises financent davantage le dispositif. L'industrie est plus partante, suivant ce raisonnement: il s'agit d'éviter des licenciements, donc des personnes supplémentaires indemnisées par l'Assurance-chômage, financée en partie par... les cotisations des entreprises.

Deux séances de négociations syndicats-patronat sont prévues début janvier sur ce sujet (l'emploi des jeunes et l'accompagnement des chômeurs après un CDD ou un contrat d'intérim non renouvelé figurent aussi à leur agenda). Pas sûr pour autant qu'il soit «mûr» d'ici au 18 janvier.

#### **Maintenir la majoration des heures supplémentaires**

L'autre piste mise sur la table à l'Élysée sera celle des «accords compétitivité-emploi». Inspirée par l'Allemagne, l'idée est poussée depuis longtemps par le patronat de la métallurgie (UIMM) et a été reprise à son compte récemment par Xavier Bertrand. Il s'agit de donner de la souplesse à une entreprise qui traverse un trou d'air.

En échange d'un engagement à maintenir l'emploi pendant deux ou trois ans, et sous réserve d'un accord avec les syndicats représentant la majorité de ses salariés, elle pourrait par exemple réduire les salaires et/ou les heures de travail temporairement, pour les augmenter à nouveau quand son activité repart. Une façon de faire un pas de plus vers la sortie effective des 35 heures, sans les abolir légalement. Ce qui permettrait de maintenir la majoration du prix des heures supplémentaires et leur exonération fiscale, auxquelles Xavier Bertrand refuse de toucher, au nom du pouvoir d'achat.

### **Méfiance de la CFDT**

Sauf que la loi actuelle permettrait, au mieux, d'expérimenter cette formule. Il faudrait la modifier pour généraliser les accords compétitivité-emploi. Impossible d'y parvenir avant la fin du quinquennat, le gouvernement en convient. L'idée pourrait donc devenir très vite un thème de campagne pour la droite en vue de la présidentielle.

D'où la méfiance de la CFDT, prête à réfléchir sur le fond, mais pas maintenant: «Si le gouvernement avait programmé ce sommet dès que nous l'avons réclamé, au mois d'août, nous aurions pu en débattre, assure Laurent Berger, secrétaire national chargé de l'emploi. Mais pas question d'examiner des mesures structurelles à trois mois de l'élection, on sera instrumentalisé. Nous voulons des mesures d'urgence, et nous en tenir à cela.»

### **«Accord compétitivité-emploi»**

Pour son homologue à la CGT, c'est un niet définitif, qui n'est pas lié au calendrier: «Le gouvernement veut faire passer l'idée qu'on ne peut plus toucher à la durée du travail par la loi, que tout doit se négocier dans l'entreprise, argumente Maurad Rabhi. Mais le dialogue social n'est pas le même en France et en Allemagne!»

Et de citer le cas le plus retentissant, parmi les expériences pouvant ressembler à un «accord compétitivité-emploi» tentées récemment dans l'Hexagone: celui de Continental à Clairoix (Oise). Les salariés y avaient accepté une hausse de leur temps de travail. Deux ans plus tard, l'usine fermait. Un représentant patronal admet que l'exemple du fabricant de pneus, qui avait frappé l'opinion, ne facilitera pas le travail de pédagogie autour de cette idée...